

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2015

2/3 – DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AU PROJET DE REFECTION
DE LA SALLE DE SPORTS DE LATTRE DE TASSIGNY

Le projet de réfection de la toiture de la salle de sports de Lattre De Tassigny est à l'étude. En effet, l'équipement présente des problèmes d'infiltrations, générant divers types de dégradations de nature à perturber le déroulement des saisons sportives.

Ce point a fait l'objet d'un échange avec les responsables des clubs sportifs usagers lors du point annuel qui mobilisent les élus, les techniciens et les usagers sportifs de l'équipement.

Au-delà de la nécessaire réfection, le confort des usagers a été recherché lors de l'élaboration du projet en mettant en place :

- une isolation thermique renforcée qui permettra d'offrir un confort thermique de qualité en hiver et d'éviter une partie des surchauffes habituellement constatées en période estivale,

- de nouvelles bandes zénithales en lieu et place de celles qui se sont opacifiées avec le temps, afin de retrouver davantage de lumière naturelle dans la salle.

L'éclairage naturel sera en effet privilégié puisque les matériaux mis en œuvre permettront d'accéder à un taux de Facteur de Lumière du Jour (FLJ) correspondant à un éclairage de 500 lux sans recours à un éclairage artificiel.

Cette opération comporte quatre lots : charpente, couverture, plomberie et électricité. Dans la perspective de minimiser l'impact de ces travaux sur le déroulé de la saison sportive à venir, il a été prévu qu'ils se déroulent de juillet à octobre 2015.

Le plan de financement prévisionnel présente ci-après le coût estimatif des travaux :

Dépenses	Montant en € H.T.	Recettes	Montant en € H.T.
Travaux	415 200	Ville de Mons en Barœul Etat (Réserve parlementaire)	400 200 15 000
TOTAL	415 200	TOTAL	415 200

Le montant des moyens financiers sollicités reste prévisionnel. La Ville de Mons en Barœul engage à prendre en charge toute dépense supplémentaire, non couverte par le montant de la subvention sollicitée.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter le concours exceptionnel de l'Etat, dans le cadre du programme « concours spécifiques et administration »,
- inscrire, en tant que de besoin, les crédits sur le budget 2015, article fonctionnels 904 14 compte nature 1321.